



Amiens, le 30 mars 2018

## Communiqué de presse

### **Point de situation sur les hébergements d'urgence et l'accompagnement social dans et vers le logement dans la Somme**



A l'annonce de certaines manifestations susceptibles d'être organisées ce samedi 31 mars 2018, Philippe De Mester, préfet de la Somme tient à apporter les précisions suivantes :

En matière d'hébergement d'urgence, le dispositif hivernal 2017-2018 vise à ce que toute personne en situation de détresse médicale, psychique ou sociale puisse se voir proposer une solution d'hébergement adaptée à sa situation de vulnérabilité.

Pour le département de la Somme, 57 places gérées par les associations de l'hébergement d'urgence et 52 places d'hôtel supplémentaires mobilisables pendant les périodes de grand froid ont été ouvertes. Ces 109 places viennent ainsi compléter les 958 places d'hébergement ouvertes à l'année, ainsi que les 100 places d'hôtel. Par ailleurs, le dispositif des maraudes sociales est maintenu chaque nuit.

Conformément à l'engagement du Président de la République, une réponse adaptée est apportée à chaque personne en détresse à la rue, avec une priorité absolue pour les femmes et les enfants.

Toutes les associations, aux côtés des services de l'État, se sont fortement investies pendant la période hivernale en proposant notamment une halte de nuit et des maraudes supplémentaires, assurées par les bénévoles de la Croix-Rouge.

Cette mobilisation a permis d'éviter qu'aucune personne vulnérable ayant contacté le 115 ne soit à la rue. L'orientation des personnes vers les places d'hébergement est effectuée par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO - 115) géré par l'UDAUS (Union départementale de l'accueil et de l'urgence sociale).

Les services de l'État, l'UDAUS et l'ensemble des associations travaillent de concert afin d'anticiper au mieux les sorties et de trouver des solutions adaptées aux besoins des personnes sans abri.

Depuis 2 ans, l'État a renforcé, à hauteur de 147 places, le nombre total de places d'hébergement dans la Somme, dont 85 places au titre de l'hiver 2017-2018.

La sortie de la période hivernale a d'ores et déjà été anticipée dans la Somme :

- 57 places hébergement sont maintenues avec une fermeture progressive jusqu'au 30 juin 2018.
- L'ensemble des partenaires reste mobilisé pour proposer, aux personnes accueillies, un accompagnement social adapté et leur permettre notamment de retrouver une autre solution d'hébergement ou de logement.

S'agissant de la fin de la trêve hivernale et dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, 2928 dossiers ont été instruits entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017 et seuls 103 décisions d'octroi du concours de la force publique sont intervenues, soit 3,5 % des dossiers instruits.

La commission de coordination des actions de préventions des expulsions a ainsi émis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 87 avis et 479 recommandations visant à prévenir l'expulsion des ménages rencontrant une dette locative.

Ces chiffres témoignent des actions mises en œuvre afin de favoriser le maintien des personnes dans leur logement ou de leur proposer une solution de relogement, plus adaptée à leur situation, en prenant en compte leurs difficultés.

L'accès au logement social des personnes les plus défavorisées est facilité par la mise en œuvre conjuguée et volontariste tant des dispositifs réglementaires (Droit au Logement Opposable) que d'une organisation maîtrisée de la gestion du contingent réservataire de l'État avec les bailleurs sociaux.

En 2017, la commission de médiation de la Somme a examiné 578 recours amiables dans le cadre du droit au logement opposable (DALO) et 142 recours amiables dans le cadre du droit à l'hébergement opposable (DAHO). Aussi, 345 ménages ont été reconnus prioritaires à un relogement d'urgence (soit 59,7 % des situations examinées), 20 réorientés vers un hébergement et 97 prioritaires à un hébergement d'urgence.

De plus, dans le cadre du contingent réservataire préfectoral, 580 ménages (public Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées - PDALHPD) ont accédé à un logement social dont 229 DALO (65 prioritaires DALO ont refusé la proposition de relogement).

Enfin, en 2017 l'État a financé à hauteur de 1 896 265 € des dispositifs d'appui et de soutien adaptés (places en pension de famille, en résidences sociales, accompagnement vers et dans le logement, Maîtrises d'œuvre urbaine et sociale - MOUS, Intermédiation locative) permettant à un public encore plus fragilisé et peu autonome de retrouver progressivement les voies de l'insertion et du parcours résidentiel via un logement.